



**Tarif valable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018**

	jusqu'à 24h00	Caution*	après 24h00 jusqu'à 02h00 (vendredi/samedi)
<b>salle communale des Délices *</b>			
grande salle	CHF 630.-	CHF 500.-*	CHF 750.-
bar	250.-	250.-*	315.-
cuisine		125.-	
cuisine froide et chaude		250.-	
équipement scénique y compris les loges		125.-	
sonorisation/micros		65.-	
2 panneaux d'exposition		15.-/pce	
immobilisation, répétition (jusqu'à 22h00)		65.-	
vaisselle et couverts		4.-/pers.	
machine à café		50.-/forfait	
piano		95.-	
accordage		190.-	
présence technique		75.-/hre	
écran		20.-	
beamer		50.-	
tables rondes avec nappage (max. 6)		65.-/pce	
<b>restaurant scolaire La Tour*</b>			
réservé pour les sociétés communales	vendredi/samedi		vendredi/samedi
*caution cuisine		500.-*	
salle	100.-		125.-
cuisine		250.-	
sonorisation		25.-	
machine à café		50.-/forfait	
vaisselle et couverts		4.-/pers.	
<b>ancienne-Mairie - salle Torney jusqu'à 22h00</b>			
<b>125.-</b>			
<b>ferme Sarasin</b>			
bâtiment C rez			
foyer	250.-	250.-*	315.-
foyer + salle basse	375.-		440.-
Sonorisation/micro		25.-	
machine à café		50.-/forfait	
cour de la Ferme Sarasin (uniqu. avec une salle)		125.-	
bâtiment C 1er étage			
salle C 103 (jusqu'à 22h00)	65.-		
salle C 105 (jusqu'à 22h00)	125.-		
bâtiment F			
salle du Restaurant scolaire	75.-		
réservé pour les sociétés communales			
cuisine	50.-		
salle de Saconnay F 101/102 (jusqu'à 24h00)	500.-	500.-*	
la Galerie F 201/202 (jusqu'à 24h00)	125.-		
spots		6.50.-/pce	
panneaux d'exposition (max.24)		15.-/pce	
Sonorisation/micros		65.-	
présence technique		75.-/hre	
écran		20.-	
beamer		50.-	
table « mange-debout » avec nappage blanc (max.9)		35.-	

<b>pommier</b>		
salle du Pommier	<b>2'500.-</b>	<b>2'500.-*</b>
buvette de la salle du Pommier (galerie)	<b>250.-</b>	
aula de l'école du Pommier	<b>375.-</b>	
sonorisation de l'aula de l'école du Pommier/micros	<b>65.-</b>	
buvette Parc du Pommier	<b>250.-</b>	100.-/clé
<b>service du feu (2 pompiers)</b>		61.-/hre

#### Expositions

Les sociétés communales bénéficieront d'un rabais de 75 % sur les prix de location ordinaire.

Les personnes domiciliées au Grand-Saconnex bénéficieront pour les locations de 1 ou 2 jours, de 50 % de rabais et, pour les locations de 3 jours et plus, de 75 % de rabais. Les autres demandeurs ne bénéficieront d'aucun rabais.

#### Conditions de location pour les sociétés au bénéfice du statut communal et assimilées

1 x par année (tout compris, sauf vaisselle)	CHF 100.-
2 <sup>ème</sup> location	rabais 75 % du prix de location) sauf les frais du
Locations suivantes	rabais 50 % du prix de location) service du feu

#### Remarques

Les prix ci-dessus comprennent la location, l'entretien des locaux et du mobilier, ainsi que les frais S.I. et le chauffage.

Le locataire assurera la mise en place du mobilier.

**Le rangement des locaux devra s'effectuer impérativement le soir même, sous la responsabilité du locataire.**

**Pour les dimanches, les locations s'arrêteront à 22h00.**

#### **Grande salle communale :**

location jusqu'à 24h00 → rangement jusqu'à 01h00 du matin.

location jusqu'à 02h00 → rangement jusqu'à 03h00 du matin.

#### **Buvette de la salle communale et Foyer Ferme Sarasin :**

location jusqu'à 24h00 → rangement jusqu'à 00h30.

location jusqu'à 02h00 → rangement jusqu'à 02h30 du matin.

#### **Salle de Saconnay Ferme Sarasin :**

location jusqu'à 24h00 → rangement jusqu'à 00h30.

**Tout dépassement d'horaire sera facturé au locataire à CHF 250.-/heure.**

**Tout nettoyage supplémentaire effectué par le personnel communal sera facturé à CHF 65.-/heure.**

#### Vaisselle et couverts

Les locataires devront contacter le concierge 48 heures à l'avance et lui remettre la liste de la vaisselle qu'ils désirent utiliser.

Les pièces cassées ou manquantes seront facturées aux prix fixés par la Mairie.

#### Rabais et majoration

Pour les dimanches et jours fériés, le tarif des locations est majoré de 25 %.

Pour les sociétés à but lucratif, le tarif de location sera majoré de 50 %, à l'exception des frais du service du feu et de la vaisselle.

Un rabais de 50 % peut être consenti par le Conseil administratif aux personnes domiciliées sur la Commune (location pour leur propre usage).

Aucun rabais n'est accordé pour l'utilisation de la salle du restaurant scolaire et de sa cuisine.

Les salles C103/C105 à la Ferme Sarasin sont mises à disposition gratuitement pour les sociétés au bénéfice du statut communal et assimilées.

#### Annulation de réservations des salles

En cas d'annulation de réservation des salles, les frais suivants seront demandés :

5 semaines à l'avance	:	aucun frais
de 3 à 4 semaines	:	10 % du montant total de la location
de 1 à 2 semaines	:	15 % du montant total de la location
moins d'une semaine	:	40 % du montant total de la location

Le Conseil administratif est seul compétent pour prendre toutes dispositions non prévues dans le présent tarif.